

<b>Code du stage</b> <b>ADO</b>	<p style="text-align: center;"><b>Cycle de formation</b>  <b>PREVENTION DU RISQUE AMIANTE</b></p>	Codification : FEB 07.1-03 ATF Date : 16/10/2019 Ind. Révision : b Rédacteur : JM CHIAPELLO
------------------------------------	---	--

# DONNEUR D'ORDRE DE TRAVAUX AMIANTE

**DUREE :** 2 jours (soit 14 heures d'enseignement)

**OBJECTIFS :**

- \* Savoir identifier les risques liés aux chantiers d'amiante en sous-sections 3 et 4 et définir les méthodes et moyens à mettre en œuvre pour la réalisation des travaux dans le respect de la réglementation.
- \* Savoir définir et analyser les documents de repérage de l'amiante
- \* Savoir renseigner un dossier de consultation des entreprises pour un repérage, une démolition, une opération de désamiantage, d'encapsulage, ou une opération de maintenance.
- \* Savoir assurer le suivi d'une opération de retrait, d'encapsulage ou de maintenance

**PUBLIC :**

- \* Donneur d'ordre (maître d'ouvrage, chefs de projet bâtiment/travaux neufs)
- \* Maître d'œuvre généraliste, assistant à maître d'ouvrage
- \* Opérateur de repérage de l'amiante avant travaux
- \* Responsable QHSE

Nota : Cette formation n'a pas pour but de pouvoir intervenir sur des matériaux et produits contenant de l'amiante

**ANIMATION :** Exposés, débats, études de cas, échanges d'expériences.  
Animateur : Jean-Michel CHIAPELLO, Ingénieur Conseil, formateur titulaire d'une attestation de compétence à animer des formations amiante en sous-section 3 délivrée par l'INRS et l'OPPBTP.

**PRE-REQUIS :**

- \* Être âgé de plus de 18 ans
- \* Maîtriser la langue française (lu, parlé, écrit)

**CONTENU :**

- \* Le risque amiante : rappels
- \* Cadre réglementaire : synthèse des exigences (Santé publique, Travail, Environnement)
- \* Rôles et responsabilités des différents acteurs : propriétaire, maître d'ouvrage, maître d'œuvre, donneur d'ordre, CSPS, opérateur de repérage, entreprises intervenantes
- \* Evaluation des dossiers de traçabilité amiante, repérages avant démolition, avant travaux
- \* Evaluation des risques : mise en œuvre des principes généraux de prévention dans le cas des travaux amiante, VLEP, durées des vacations
- \* Mesurage des niveaux d'empoussièrément et mesures de surveillance de l'environnement
- \* Techniques d'interventions, élaboration des processus
- \* Equipements de protection collective et de protection individuelle
- \* Objectif et choix des travaux à réaliser
- \* Phase préparation du marché : pièces constitutives du dossier, qualification de l'opération en ss3 ou ss4, contraintes techniques organisationnelles et humaines, gestion des déchets
- \* Phase de consultation des entreprises : visite préalable, formation et aptitude des personnels, certification des entreprises
- \* Critères d'analyse des offres : système de management du risque, processus, plans de retrait ou modes opératoires
- \* Suivi des travaux : points de contrôle, conduite en cas d'accident et de découverte de MCA
- \* Modalités de réception des travaux

**EVALUATION :** \* Questionnaire à choix multiples

**SANCTION VISEE :** \* Attestation d'évaluation des acquis

**SUIVI :**

- \* Feuille de présence collective
- \* Attestation de présence individuelle



Cité de l'Habitat - Route de Thann - Bâtiment A - 68460 LUTTERBACH

Tél. : 03.89.61.58.88.

N° DE : 42 68 02090 68

***Tous les stages sur [www.cefasc.eu](http://www.cefasc.eu)***